

Sommaire :
Décret rapporté
Reclassement.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

-;-

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

Exemplaires :
Original 1
J.O. R.D. 1
M.F.P.T. 1
P.R. 7
D.F.P. 1
M.E.N.J.S. 7
D.P. 2
D.B. 1
D.C. 1
Solde 1
Trésor 1
D.G.E. 10
Intéressé 1
DGE/2,3,4 3
Pensions 1
Impôts 1
M.F.A.E. 1

- VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le décret n° 558/PR du 31 Décembre 1966, portant formation du Gouvernement ;
- VU le décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU la Loi n° 59-21/ALD du 31 Août 1959, portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
- VU le décret n° 59-218 du 15 Décembre 1959, portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le décret n° 59-222 du 15 Décembre 1959, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le décret n° 278/PC/MFPTAS du 14 Août 1965, portant statuts particuliers des Corps appartenant au cadre des personnels de l'Administration Hospitalière, Universitaire et d'Intendance ;
- VU le décret n° 102/PC/MFPTAS/MENC-P du 22 Juin 1964, portant reclassement de Monsieur JOHNSON dans le corps national des Instituteurs ;
- VU le décret n° 63-156/PR/MEFP du 5 Avril 1963, fixant à titre exceptionnel les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les hiérarchies supérieures des corps nationaux ;
- VU la décision n° 85/PR/MENC-P du 21 Novembre 1961, envoyant Monsieur JOHNSON Jules en stage de Secrétaire d'Administration Universitaire à l'I.N.A.S. en France ;
- VU le décret n° 320/PR/MFPT/DP.2 du 18 Août 1966, portant nomination dans le Corps des Attachés de l'Administration Hospitalière, Universitaire et d'Intendance ;
- VU le décret n° 367/PR/MFPT du 23 Septembre 1966, portant modification du décret n° 278/PC/MFPTAS/ du 14 Août 1965 ;
- VU le rapport de fin de stage d'Administration Universitaire effectué par Monsieur JOHNSON K. Jules ;
- SUR la proposition du Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports,

VISE :
Le Contrôleur
Financier,

C. MIDJOUEN

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont et demeurent rapportées, les dispositions du décret n° 320/PR/MFPT/DP.2 du 18 Août 1966, portant reclassement de Monsieur JOHNSON Jules dans le cadre des personnels de l'Administration Hospitalière, Universitaire et d'Intendance.

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions de l'article 31 du décret n° 367/PR/MFPT du 23 Septembre 1966, Monsieur JOHNSON Jules, Instituteur de 1ère classe, 2ème échelon qui a effectué avec succès un stage d'Administration Universitaire à l'Institut National d'Administration Scolaire de Paris, est reclassé dans le Corps National des Attachés d'Administration Hospitalière, Universitaire et d'Intendance aux grade, classe et échelon ci-après :

Situation au 1.10.62 dans le Corps National des Instituteurs.-				Situation au 1.10.62 dans le Corps des Attachés d'Administration Hosp., Universitaire et d'Intendance.-			
Grade, classe et échelon	Indice	A.C.	R.S.M.	Grade, classe et échelon	Indice	A.C.	R.S.M.
Instituteur de 1ère classe, 2ème échelon au 1.1.62	380	9m.	Néant	Attaché d'Adm. Hosp., Univers. et d'Intend. de 2è.cl. 4è.éch.	405	Néant	Néant

ARTICLE 3.- L'intéressé conserve la solde afférente à son grade actuel jusqu'à ce qu'il atteigne une rémunération égale ou supérieure par le jeu normal des avancements.

ARTICLE 4.- Monsieur JOHNSON Jules est maintenu à la disposition du Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

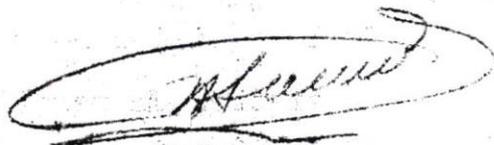
ARTICLE 5.- Les solde et accessoires de l'intéressé sont imputables sur les chapitres 309-03 article 1er. et article du Budget National, Exercice 1966.

ARTICLE 6.- Le présent décret qui prend effet à compter du 1er. Janvier 1965 en ce qui concerne la solde, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

VU :

Le Ministre de la Fonction Publique & du Travail,

COTONOU, le 11 Février 1967

Général Christophe SOGLO./-

VU :

Le Ministre des Finances et des Affaires Economiques,

VU :

Le Ministre de l'Education Nationale,

Bertin BORNA

E. BOCCO./-